

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-180

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de Monsieur TRENSON Robin 662, route de Bergues afin de garantir le bon déroulement des travaux de rénovation,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face aux 662 à 676, route de Bergues, et ce, **du 29 septembre au 10 octobre 2026.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 9 septembre 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 09/09/2026
Le Maire

David CALCOEN

